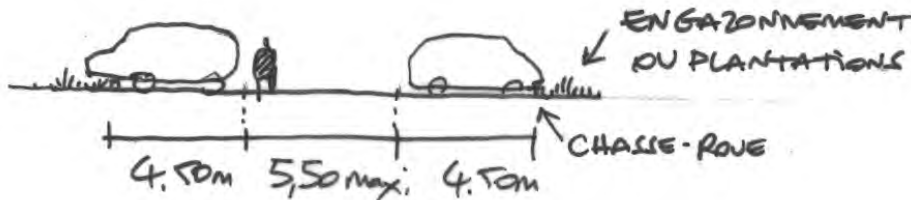


REVÊTEMENTS DE SOLS

- > **Emprise au sol du bâtiment optimisée** et la plus réduite possible (encourager la superposition des surfaces de plancher, plutôt que l'étalement sur la parcelle)
- > **Réduire les surfaces imperméabilisées sur la parcelle** et en particulier au niveau des zones de stationnement, des voies de dessertes et des aires de manœuvre.



Principe de « mail parking » - largeur optimisée de 14,50m

- > **Choix des matériaux de revêtements extérieurs autorisant la meilleure perméabilité** des sols possibles pour optimiser la percolation des eaux pluviales et ralentir le ruissellement : sablé stabilisé, pavés à joints perméables (sable, gravier, gazon), dalles gazon, bandes de roulement béton, mélange terre-pierre engazonné...



- > **Surfaces perméables obligatoires** sur les stationnements des « parvis » (espaces non clos à l'avant des parcelles), hors voies de dessertes, places PL et PMR.
- > **Différencier les matériaux** suivant les fonctions (accès ou continuité piétonne, accès VL, zone de stockage, desserte)
- > Réaliser de préférence **des stationnements couverts** pour bénéficier des ombres portées des carports ou pergolas. Ces structures pourront être végétalisées par des plantes grimpantes ou servir de support pour des panneaux photovoltaïques



STOCKAGE MATERIAUX ET DECHETS / ESPACES TECHNIQUES

> **Stockage extérieur de matériaux visibles depuis l'espace public ou « espaces techniques »** qui devront être masqués soit par un élément architectural en cohérence avec le bâtiment principal, soit par une haie arbustive et/ou arborée suffisamment dense et haute.



*Principe d'espace technique masqué par une « double-peau »
(structure métallique / bardage bois à claire-voie)*

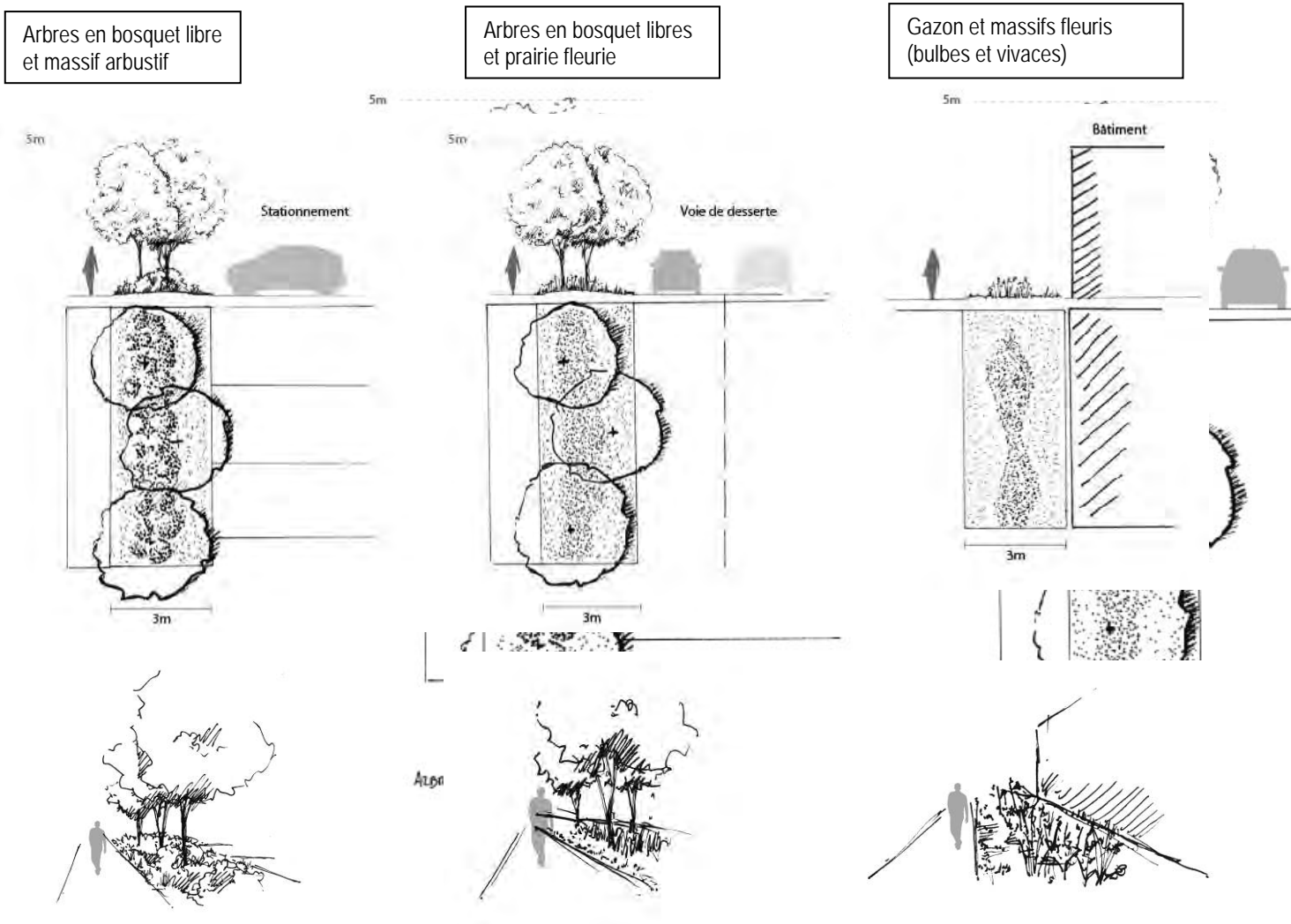
> **Stockage des déchets ménagers ou recyclables** en attente de collecte réalisé **de préférence à l'intérieur des bâtiments**, dans local adapté. Sinon, stockage déchets dans aire extérieure délimitée par palissade bois ou par haie arbustive.



PLANTATIONS

INTÉGRATION PAYSAGÈRE DE LA VEGETATION EXISTANTE

- > On conservera et on entretiendra les haies bocagères et sujets isolés intéressants existants sur la parcelle.
- > On veillera à accompagner les clôtures par des haies arbustives (à minima 1 rang de plantations de sujets montant jusqu'à 1m50 minimum), et notamment les clôtures donnant sur l'espace public.
- > Le long de l'avenue de Mayenne, il est demandé d'aménager une « vitrine paysagée » de 3m de large minimum. Celle-ci pourra être réduite à 1m50 si elle est prolongée par un espace de stationnement paysager (cf chapitre « stationnement »). Les croquis ci-dessous illustrent différentes façons d'aménager cette vitrine paysagée, en fonction des espaces situés en bordure (espace de stationnement, voie de desserte, bâtiment, ...), à titre d'exemple.



- > Les haies monospécifiques ainsi que l'utilisation de conifères en alignement (Thuja, Laurier palme...) sont à éviter. Les feuillages panachés, ainsi que les plantes invasives sont également déconseillés.

> La **conservation des végétaux existants** nécessite que l'on soit **assuré de leur survie dans les nouvelles conditions** (ensoleillement, apport hydrique, possibilité de prospection racinaire, éloignement de la voirie ou des bâtiments, etc...) auxquelles ils seront soumis. En effet le dépérissement d'un arbre à proximité d'un bâtiment a un impact paysager et/ou commercial très néfaste. Pour éviter la mortalité des végétaux conservés, on veillera à **respecter quelques mesures simples**.

Parmi ces mesures, on peut citer :

- La conservation d'une surface non imperméabilisée large d'au moins 5 mètres (2 fois 2,50 mètres) autour des haies maintenues et de 25 m² pour un arbre isolé.

- Éviter de creuser des tranchées à moins de 4 mètres du tronc des arbres. Si dégradation sur racines, scier proprement et combler les fouilles/ tranchées avec de la terre végétale non souillée.

- Accompagner les éventuels dérangements souterrains par un élagage taille douce de la couronne de l'arbre, (en cas d'amputation importante des racines : tranchée, construction, etc.).

- Ne rien stocker sous la couronne des arbres

- Ne pas conserver d'arbres ou modifier le projet aux endroits où la différence entre les cotes du projet d'implantation et les cotes du terrain naturel est trop grande (rehaussement ou décaissement important) : **un arbre supporte mal de voir son collet et ses racines maîtresses enfouis ou déchaussés de plus de 10cm.**

- Au démarrage du chantier de construction, **anticiper l'opération d'élagage, matérialiser physiquement** un périmètre équivalent à l'emprise de la couronne à l'aide de barrières pour s'assurer qu'**aucun déblai** de terrassement ou matériau de construction n'y soit stocké.

- Tout abattage d'arbre ou suppression de haie envisagé devra être mentionné sur la demande de permis de construire.

LISTE DES ARBRES

Le tableau ci-dessous inventorie les espèces recommandées dans les plantations de haies bocagères, bosquets ou en arbres isolés.

NOM	HAUTEUR	FEUILLAGE	FLORAISON		ESPECE MELLIFERE
Alisier torminal <i>Sorbus torminalis</i>	12-15m	Caduc	Mai-juin Septembre- octobre	Blanc, Pourpre	non
Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i>	20 m	Caduc	Mars-avril	insignifiant	non
Charme commun <i>Carpinus betulus</i>	15-25m	Caduc	Avril-mai	Vert tilleul, Jaune pâle	non
Chataignier commun <i>Castanea sativa</i>	25m	Caduc	Fin mai- juin/juillet	Blanc jaunâtre, jaune verdâtre	oui
Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	30-40m	Caduc	Mars-juin	Blanc jaunâtre, jaune verdâtre	non
Chêne sessile <i>Quercus petraea</i>	20-40m	Caduc	Mai	Vert	non
Cormier <i>Sorbus domestica</i>	10-20m	Persistant	Mai-juin	Blanc rosé	oui
Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	12-15m	Caduc	Avril-mai	Verdâtre	oui
Erable sycomore <i>Acer pseudoplanatus</i>	12-30m	Caduc	Mai	Jaune-vert	oui
Frêne commun <i>Fraxinus excelsior</i>	30-40m	Caduc	Avril-Mai	Pourpre jaune, Vert pâle	oui
Hêtre commun <i>Fagus sylvatica</i>	30-40m	Caduc	Avril-Mai	Insignifiant	non
Merisier <i>Prunus avium</i>	20m	Caduc	Avril-mai	Blanc	oui
Néflier <i>Mespilus germinica</i>	3-4m	Caduc	Mai	Blanc	oui
Noyer commun <i>Juglans regia</i>	20-30m	Caduc	Avril-mai	Jaune verdâtre Vert brunâtre	non
Peuplier tremble <i>Populus tremula</i>	15-25m	Caduc	Mars	Rougeâtre, Banc verdâtre	non
Poirier commun <i>Pyrus communis subsp pyraster</i>	4-8m	Caduc	Avril-mai	Blanc	oui
Pommier sauvage <i>Malus sylvestris</i>	8-12m	Caduc	Mai, septembre- octobre	Blanc	oui
Saule marsault <i>Salix caprea</i>	2-10m	Caduc	Février-mars	Blanc, Jaune	oui
Tilleul à petites feuilles <i>Tilia cordata</i>	30m	Caduc	Juillet	Vert	oui

ESPÈCES POUR LES ARBRES ISOLÉS

Ce sont les arbres de première (>20m) ou de deuxième grandeur ($\geq 15\text{m}$ et $\leq 20\text{m}$) cf. tableau ci-dessus.

ARBRES POUR LES BOSQUETS ORDONNÉS OU LIBRES

Ce sont les arbres de deuxième ou de troisième grandeur (<15m), cf. tableau ci-dessus. La taille minimale des arbres sera de 16/18 de circonférence de tronc minimum.

ARBRES POUR LES STATIONNEMENTS

Pour les petits stationnements, on choisira parmi les arbres feuillus de deuxième et de troisième grandeur cf. tableau ci-dessus. Pour les grands stationnements, on choisira parmi les arbres feuillus de première ou de deuxième grandeur.

LISTE DES ARBUSTES

les espèces ci-dessous sont les espèces recommandées pour les plantations de haies arbustives (hormis la haie champêtre qui est imposée), et de massifs arbustifs

NOM	HAUTEUR	FEUILLAGE	FLORAISON		ESPECE MELLIFERE
Aubépine monogyne <i>Crataegus monogyna</i>	6-7m	Caduc	Avril-juin	Blanc	oui
Bourdaine <i>Rhamnus frangula</i>	2-6m	Caduc	Avril-juillet	Vert	oui
Chèvrefeuille des bois <i>Lonicera periclymenum</i>	liane	Caduc	Juin-septembre	Blanc, jaune, rose	oui
Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	2,5-3m	Caduc	Mars-avril	Blanc	oui
Eglantier <i>Rosa sempervirens</i>	1-3m	Persistant	Mai-juin	Blanc, rose	oui
Fragon <i>Ruscus aculeatus</i>	30-80cm	Persistant	Août-septembre	/	/
Fusain d'Europe <i>Euonymus europaeus</i>	4m	Caduc	Avril-mai	Jaune /blanc verdâtre	non
Genêt à balais <i>Cytisus scoparius</i>	1-3m	Caduc	mai	Jaune	oui
Houx commun <i>Ilex aquifolium</i>	3-6m	Persistant	Mai-juin	Blanc	oui
Millepertuis <i>Hypericum androsaemum</i>	0,5-1m	Persistant	juin-juillet	Jaune	oui
Néflier commun <i>Mespilus germanica</i>	3-6m	Caduc	Avril-juin	Blanc	oui
Neprum purgatif <i>Rhamnus cathartica</i>	6m	Cadu	Mai-juin	Jaune	oui
Noisetier commun <i>Corylus avellana</i>	5-6m	Caduc	Février-mars/avril	Rouge	oui
Prunellier <i>Prunus spinosa</i>	4m	Caduc	Mars-avril	Blanc	oui
Sureau noir <i>Sambucus nigra</i>	5m	Caduc	Juin-juillet	Blanc cremeux	oui
Saule roux <i>Salix atrocinerea</i>	3-6m	Caduc	mars-avril	Vert jaune	oui
Troène d'Europe <i>Ligustrum vulgare</i>	4m	Persistant	Mai-juin	Blanc	oui
Viorne obier <i>Viburnum opulus</i>	4m	Caduc	Mai, juin	Blanc	oui

ESPECES POUR HAIES TAILLÉES

Les espèces utilisables pour la charmille sont : Charme, hêtre, aubépine, prunellier, houx.

LES PRAIRIES

NOM	HAUTEUR	FLORAISON		ESPECE MELLIFERE
Phacélie <i>Phacelia tanacetifolia</i>	0,15-1,20m	Mai-août	Bleu mauve à bleu lavande	oui
Raygrass d'Italie <i>Lolium multiflorum</i>	0,5-1,2m	Mai-juillet	Vert	non
Trèfle incarnat <i>Trifolium incarnatum</i>	0,20-0,50m	Avril-juillet	Rouge	oui
Trèfle blanc <i>Trifolium repens</i>	0,10-0,40m	Avril-septembre	Blanc	oui